

ACTE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR L'ACCES AUX DONNÉES NÉCESSAIRES À L'UTILISATION DE L'OUTIL OTELO

Préambule :

Otelo est un outil d'estimation locale des besoins en logements mis à disposition par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) auprès des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et de certains organismes publics et parapublics, tels que les agences d'urbanisme, les organismes de logement social, leurs fédérations, ainsi qu'aux établissements publics fonciers.

À cette fin, il intègre des données de différentes sources à l'échelle des intercommunalités françaises.

Structure bénéficiaire

Utilisation de l'outil Otelo pour le compte de

.....
.....,

ci-après appelé « le bénéficiaire » ;

Région(s) concernée(s) par l'analyse

.....

1) DONNÉES COUVERTES PAR L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'accès et l'usage de certaines des données fournies via l'outil Otelo sont encadrés par le présent acte d'engagement.

Il s'agit :

- Des indicateurs calculés à partir de Filocom (fichier des logements à la commune), fournies par le Service des Données et Etudes Statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable,
- Des indicateurs calculés à partir du fichier des allocataires des aides au logement, fournies par la CNAF, par l'intermédiaire du bureau FE4 de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP).
- Des indicateurs calculés à partir du système national d'enregistrement des demandes de logements sociaux, fournies par le bureau PH4 de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP).
- Des indicateurs calculés à partir des fichiers fonciers, fournies par la DGALN et le Cerema à partir de données de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ces données sont agrégées à l'échelle des EPCI et respectent le secret statistique et fiscal. Aucune donnée individuelle ou détail n'est mise à disposition des utilisateurs d'Otelo.

2) FINALITÉ DES TRAITEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à utiliser les données mises à sa disposition via l'outil Otelo uniquement dans le cadre d'une évaluation des besoins en logement. Ces données ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

3) PRESTATAIRE DE SERVICE DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire peut faire appel à un prestataire de service pour mener ses activités de traitement et d'analyse relatives à l'estimation des besoins en logement. La demande d'accès à l'outil Otelo doit cependant émaner du Bénéficiaire, responsable de traitement, et non pas de son sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le prestataire de service ou sous-traitant est tenu de respecter les obligations des présentes conditions générales. Il appartient au Bénéficiaire, responsable de traitement, de s'en assurer. Le Bénéficiaire demeure pleinement responsable de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

Un modèle d'acte d'engagement entre un bénéficiaire et un prestataire est disponible sur le site otelo.developpement-durable.gouv.fr.

4) OBLIGATION DE DISCRETION ET DE SECURITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter de façon absolue les obligations suivantes et à les faire respecter par ses partenaires et/ou ses entreprises sous-traitantes :

- Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat, notamment à des fins commerciales ;
- Ne pas communiquer ou céder ces données à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes publiques ou privées, physiques ou morales; seuls les résultats de l'étude (document final de l'étude ou extraits) sont communicables à des tiers ;
- Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques mis à disposition ;
- Ne pas transmettre à un tiers les identifiants lui permettant d'accéder à l'outil.

5) DIFFUSION DES RÉSULTATS ET MENTION DES SOURCES

Si le bénéficiaire est amené à communiquer sur une des composantes de leur analyse à partir d'Otelo, il s'engage à citer les sources utilisées comme suit :

- Pour les données Filocom : « *CGDD/SDES à partir de données fiscales* »,
- Pour les données concernant les allocataires des APL, « *CNAF, 2018* »,
- Pour les données issues du système national d'enregistrement : « *Ministère chargé du logement, Infocentre du SNE 2019* »,

- Pour les données issues des fichiers fonciers: « DGFIP – DGALN, Fichiers Fonciers 2019, retraitement Cerema ».

De plus, il doit accompagner la publication de la mention: « DHUP/CEREMA Otelo 2022 »

6) DESTINATAIRE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent acte d'engagement sera transmis au bureau des études économiques FE5 de la DHUP via la plateforme « démarches simplifiées ». Le bureau FE5 s'engage à le mettre à disposition des ayants droit sur les données.

A , le

Nom et fonction du signataire, représentant le bénéficiaire de l'accès à Otelo:

.....
.....

Signature: